

COMMUNE DE PUYLAUSIC

Séance du 20 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 20 octobre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard BEYRIA.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard BEYRIA, Patrice FEUILLET, Philippe ARSEGUET, Pascal RIQUET, Chantal CARSALADE, Christian DELAS, Lionel ESPARBES, Christian HUC DUZAN, Raymond LAFFONT, Chyslaine MILLET.

Était absent et excusé : Thierry LACAZE.

Christian DELAS a été nommé secrétaire de séance

Date de convocation : 16 octobre 2020

Ordre du jour :

1. Transfert de la compétence PLUI à la CCS,
2. Instauration d'un droit de préemption,
3. Salle des fêtes : étude du devis pour estrade et cimaises,
4. Sécurité incendie,
5. Questions diverses.

1/ Transfert de la compétence PLUI à la CCS

Le Conseil Municipal valide l'opposition du transfert de la compétence PLUI à la CCS.

Délibération 2020-22

2/ Instauration d'un droit de préemption

Il est approuvé l'instauration d'un droit de préemption sur les parcelles évoquées lors du précédent Conseil Municipal.

### 3/ Salle des fêtes : étude du devis pour estrade et cimaises

Approbation de l'achat et de la pose d'une estrade neuve teintée, sous réserve de l'attestation de validité signée par l'organisme de contrôle, et de cimaises de protection des murs.

### 4/ Sécurité incendie

La CCS se propose d'effectuer l'achat de citernes souples dans le cadre d'une mutualisation de plusieurs communes. Cette proposition est acceptée selon l'offre qui sera faite.

### 5/ Questions diverses

Une demande groupée de vidange de fosse sceptique va être faite, aussi toute personne intéressée est priée de se manifester auprès de la Mairie.

La séance est levée à 23 heures.